



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 60883

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui communiquer le nombre de fonctionnaires de son ministère détachés auprès d'organismes publics.

Texte de la réponse

Le nombre de fonctionnaires titulaires du ministère des affaires étrangères détachés auprès d'organismes publics, conformément à l'article 14 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions, s'élevait au 1er janvier 2001 à 111. Il comprend, d'une part, 88 agents détachés auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite et, d'autre part, 18 fonctionnaires détachés auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant. Par ailleurs, 5 fonctionnaires se trouvaient détachés auprès d'une administration de l'Etat, d'un établissement de l'Etat, d'une entreprise publique, dans un emploi de l'administration ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60883

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2758

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4096